

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

VISIOCONFÉRENCE AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Compte tenu du contexte international le Directeur général a rencontré les organisations syndicales de la DGFIP ce mardi 8 mars 2022 à 10h30.

Crise sanitaire

Il y a une baisse très forte du nombre d'agents impactés par la COVID 19. La DGFIP est repassée sur un régime classique de fonctionnement des services. Depuis le début de semaine la DGFIP est revenue au régime pérenne en matière de télétravail.

De même les moments de pauses et de convivialités sont de nouveaux possibles.

Le port du masque ne sera plus obligatoire sur le lieu de travail à compter de la semaine prochaine. Toutefois selon certaines situations ou contextes locaux le port du masque pourra être demandé sur la demande des médecins de préventions (Trésoreries hospitalières...).

Ces décisions devraient être confirmées par le gouvernement de façon officielle.

Crise Russo-ukrainienne

La DGFIP est sollicitée afin de geler les biens des responsables russes visés par les sanctions internationales afin de mettre en œuvre le plus rapidement possible les mesures de sanctions. Ce travail lourd et complexe mobilise la DGFIP et d'autres administrations du MER.

Si la liste des personnes visées reste limitée les dossiers sont lourds et complexes.

A nouveau à l'occasion de cette crise, la DGFIP apparaît à nouveau comme direction essentielle des services publics. Cette caractéristique doit permettre aux agents de la DGFIP d'avoir une véritable reconnaissance.

Appels des listes complémentaires

Le directeur général a confirmé que 310 lauréats au concours de C externes seront appelés.

La CFTC a salué cette décision qui répond à une revendication qu'elle porte afin de répondre aux besoins effectifs de force de travail dans les services.

La CFTC a demandé l'appel de l'ensemble des listes complémentaires compte tenu des attentes dans les services.

Pouvoir d'achat

Alors que l'inflation avait déjà entamé le pouvoir d'achat des agents ces derniers mois dont le point d'indice n'a pas bougé, le déclenchement de la guerre va fortement impacter le pouvoir d'achat.

La CFTC DGFIP a attiré l'attention du Directeur Général notamment sur la situation des collègues itinérants (vérificateurs, huissiers, géomètres...) utilisant leur véhicule personnel pour réaliser les missions de la DGFIP. A défaut d'avoir une revalorisation immédiate des barèmes, la CFTC a demandé que les remboursements de frais soient accélérés et que les agents qui le souhaitent puissent bénéficier d'avances.

Le Directeur général a indiqué qu'il convenait d'attendre les mesures générales gouvernementales afin de travailler ce sujet au sein de la DGFIP.